

au cœur de Saint-Paul

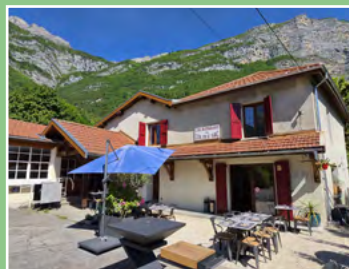


BILAN 2025
page 6

PROJETS
page 8

COMMERCE
page 13

MÉTROPOLE
page 20



FORUM DES ASSOCIATIONS



Les associations vous donnent rendez-vous le vendredi 4 septembre 2026 de 16h30 à 19h30 au Ruban pour le Forum des Associations.

Venez découvrir l'ensemble des activités proposées à Saint-Paul de Varcès et procéder à vos inscriptions. Un large choix vous attend pour petits et grands : activités sportives, culturelles, artistiques et sociales, il y en a pour tous les goûts.

Nouveautés 2026-2027 : L'association Sweet Melody propose de la « line dance », une danse en ligne, sans partenaire, accessible à tous et pratiquée sur des musiques variées dans une ambiance conviviale. Elle donne également, des cours de « musique sans barrière », une méthode axée sur le plaisir de jouer (piano, guitare, batterie...), avec des cours individuels de 30 minutes, ouverts à tous, du débutant à l'amateur.

SOMMAIRE

INFOS EN +	p.2
MOT DU MAIRE	p.3
ÉLUS	p.4 et 5
BUDGET	p.6 et 7
PROJET	p. 8 et 9
TRAVAUX	p.10
ENVIRONNEMENT	p.10 et 11
SANTÉ ET SECOURS	p.12
COMMERCES	p.13
SOCIAL	p.14 et 15
BIBLIOTHÈQUE	p.15
CULTURE	p.16 et 17
AGENDA	p.17
ANIMATIONS	p.17
ASSOCIATIONS	p.18 et 19
MÉTROPOLE	p.20 à 22
LIBRE EXPRESSION	p.23
INFOS PRATIQUES	p.24
ÉTAT CIVIL	p.24

LA COMMUNE AUX CÔTÉS DES ASSOCIATIONS

Tout au long de l'année, les associations proposent de nombreuses activités et animations qui participent à la vie de la commune. Activités sportives, culturelles, éducatives, ludiques ou festives : l'offre associative à Saint-Paul de Varcès s'adresse à tous les publics, des plus jeunes aux plus âgés.

Afin de permettre la mise en place de ces actions, la commune met à disposition différents moyens d'accompagnement :

- Organisation d'un forum des associations
- Mise à disposition gratuite des salles municipales pour les activités régulières
- Prêt de matériel
- Publication d'un annuaire des associations
- Possibilité de photocopies dans le cadre des activités associatives
- Relais de communication via les supports municipaux (agenda, panneau lumineux, site internet, réseaux sociaux, panneaux d'affichage)
- Possibilité d'attribution de subventions sur dossier
- Mise à disposition d'un minibus, selon disponibilité
- Pour les salles de réception et polyvalente utilisées le week-end :
 - première mise à disposition gratuite
 - A partir de la deuxième réservation de la saison : 100 € si perception de recettes (entrée payante ou buvette).

Le service Vie associative reste à disposition des associations pour les accompagner dans leurs démarches et l'organisation de leurs activités.



ÉDITO



Chères habitantes, chers habitants,

Le 15 mars 2026 grâce à votre mobilisation notre équipe « Restons unis » a été élue dès le 1er tour avec 701 voix et une participation à 71,90%.

Je veux adresser mes remerciements les plus sincères à chacune et chacun d'entre vous. Par votre engagement, votre participation vous avez fait vivre la démocratie locale, qui est le cœur battant de notre république. Vous avez accordé votre confiance à notre équipe, nous mesurons pleinement l'honneur qui nous est fait autant que l'exigence qu'il implique.

Être maire ce n'est pas seulement administrer, c'est écouter, rassembler, comprendre et agir. C'est être au plus proche de vos préoccupations quotidiennes : la qualité de vie, la sécurité, l'éducation, la solidarité et la préservation de notre territoire.

Je prends, aujourd'hui, l'engagement de servir notre commune avec intégrité, transparence et détermination. Je serai un maire accessible, à l'écoute et attentive à chacune des voix qui composent notre diversité.

Notre commune est riche de ses talents, de ses associations, de ses entreprises, de ses familles. Ensemble, nous avons les ressources pour relever les défis à venir. Ensemble nous pouvons préparer un avenir plus juste, plus dynamique, plus durable et plus serein.

Je crois profondément à la force du collectif. C'est uni, dans le respect et le dialogue, que nous avancerons. Les désaccords ne doivent pas nous diviser, mais nous enrichir, car ils sont l'expression vivante de la démocratie.

Dans les années à venir, nous devons faire face à des enjeux importants, je m'engage à les aborder avec lucidité, courage et esprit de responsabilité.

Mais je le ferai toujours avec vous, pour vous et grâce à vous.

Toute l'équipe « Restons unis » mesure pleinement la responsabilité qui l'attend mais avance avec confiance, portée par l'esprit de solidarité et de proximité qui nous lie. Habitants, élus, unis pour faire vivre notre beau village.

Ensemble, écrivons la suite de notre belle histoire commune !

Bien sincèrement,
Cécile CURTET
Votre Maire.

NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



Cécile CURTET

Maire
Conseillère métropolitaine
maire@saintpauldevarces.fr



Valérie CAZAUX

1^{re} adjointe
Chargée de la vie scolaire,
de la jeunesse, du CCAS,
de l'environnement et
des ressources humaines
v.cazaux@saintpauldevarces.fr



Sylvain VALLON

2^e adjoint
Chargé des projets
s.vallon@saintpauldevarces.fr



Marianne FOUILLÉ

3^e adjointe
Chargée de la vie associative et des
animations
m.fouille@saintpauldevarces.fr



Joël BRAISAZ

4^e adjoint
Chargé de l'urbanisme et des
travaux
j.braisaz@saintpauldevarces.fr



Mylène SIBILLE

Conseillère municipale
Déléguée à la petite enfance
m.sibille@saintpauldevarces.fr



Gian-Carlo VISCI

Conseiller municipal
Délégué aux finances
gc.visci@saintpauldevarces.fr



Émilie DAVID-CAVAZ

Conseillère municipale
Déléguée à la communication
e.david-cavaz@saintpauldevarces.fr



Romain TARTREAU

Conseiller municipal
Délégué à l'aménagement du
territoire et aux risques naturels
r.tartreau@saintpauldevarces.fr



Laëtitia GAUDE

Conseillère municipale
Délégués aux commerces et
logements communaux
l.gaude@saintpauldevarces.fr



Alexis TOSTI

Conseiller municipal
Délégué à la proximité
a.tosti@saintpauldevarces.fr



Gisèle LAYDEVANT

Conseillère municipale
Déléguée à la sécurité routière
g.laydevant@saintpauldevarces.fr



Julien THORAX

Conseiller municipal
Restons unis !
j.thorax@saintpauldevarces.fr



Jennifer SICARD

Conseillère municipale
Déléguée à la culture
j.sicard@saintpauldevarces.fr



Éric CONDAMINE

Conseiller municipal
Restons unis !
e.condamine@saintpauldevarces.fr



Denis BONZY

Conseiller municipal
Ensemble pour
St Paul de Varcès
dbonzy38@gmail.com



Huguette GRINDLER

Conseillère municipale
Correspondante défense
Ensemble pour
St Paul de Varcès
hgrindler38@gmail.com



Dominique FLEURY

Conseiller municipal
Saint-Paul, avec vous
et pour vous
fleury.spdv@gmail.com



Véronique UVIETTA

Conseillère municipale
Saint-Paul, avec vous
et pour vous
uvietta.spdv@gmail.com



BILAN 2025

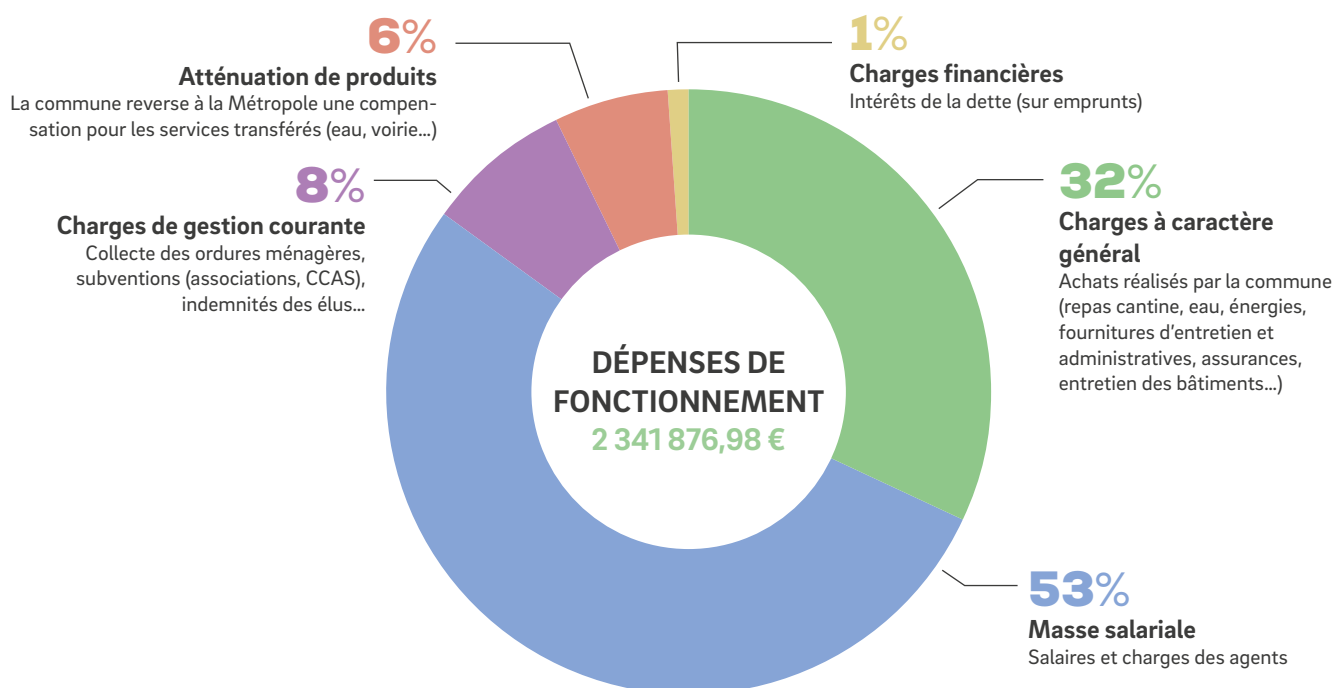
UNE GESTION MAÎTRISÉE POUR DES RÉSULTATS EN PROGRESSION

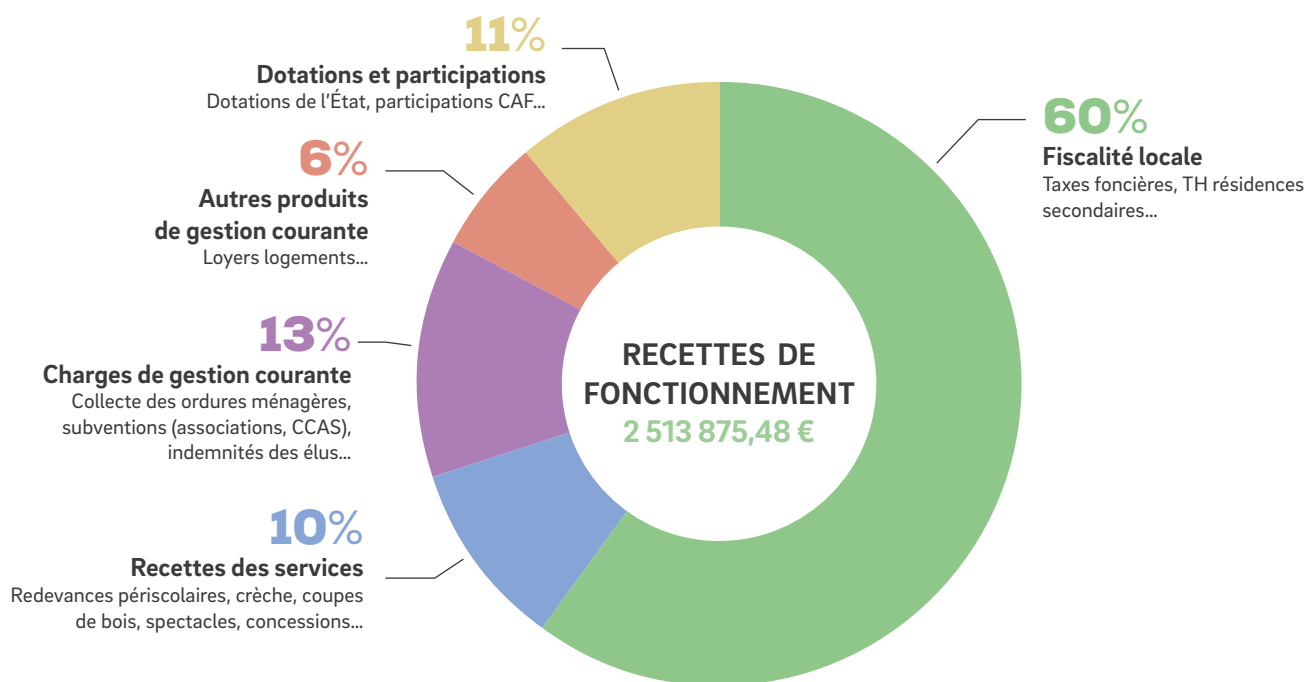
Les excédents de fonctionnement constituent un levier essentiel pour assurer le financement des investissements et préserver l'équilibre budgétaire de la commune. Dans un contexte toujours marqué par des tensions sur les coûts et la nécessité de maintenir un haut niveau de service public, la gestion 2025 témoigne d'une dynamique positive.

En section de fonctionnement, l'exercice 2025 se distingue par un excédent en progression par rapport à l'année précédente. Le résultat de clôture, hors reprise des excédents antérieurs, atteint ainsi 171 998,50 €, contre 148 421,98 € en 2024. À ce montant s'ajoutent les reports des années antérieures, qui s'élèvent à 308 839,77 €, portant le résultat cumulé de fonctionnement à 480 838,27 €.

En section d'investissement, l'exercice 2025 présente un déficit de 128 483,48 €. Toutefois, celui-ci est largement compensé par les excédents reportés, notamment issus de la vente des terrains du Villarey, pour un montant de 522 336,34 €. Après intégration de ces reports, la section d'investissement affiche un excédent global de 393 852,86 €.

Ces résultats confirment la solidité de la situation financière de la commune en 2025 et sa capacité à s'autofinancer bien au-delà des dépenses obligatoires.





BUDGET PRIMITIF 2026

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2025 :

- Dépenses cumulées de fonctionnement : - 2 341 876,98 €
 - Recettes cumulées de fonctionnement : + 2 513 875,48 €
- Soit un résultat bénéficiaire à la clôture de l'exercice de + 171 998,50 €

Le report de fonctionnement 2025 est de + 308 839,77 €

L'excédent cumulé de l'exercice s'élève donc à + 480 838,27 €

RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT 2025 :

- Dépenses d'investissement : - 585 445, 81 €
 - Recettes cumulées de fonctionnement : + 456 962,33 €
- Soit un résultat déficitaire à la clôture de l'exercice de - 128 483,48 €

Le résultat de clôture 2025 est de + 522 336,34 €

Le résultat cumulé de clôture de l'exercice élève donc à + 393 852,86 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS :

Proposition d'affectation du fonctionnement à l'investissement 2026 : 250 000,00 €

Solde des restes à réaliser : - 92 629,00 €

Investissement disponible pour 2026 : 551 223,86 €

ENTRE RIGUEUR ET AMBITION D'INVESTISSEMENT

Le budget primitif 2026, adopté le 20 avril, s'inscrit dans un contexte économique toujours contraint, marqué notamment par l'inflation et la diminution continue des dotations de l'État. Dans ce cadre, la commune fait le choix de concilier rigueur budgétaire et maintien d'une fiscalité stable, afin de préserver sa capacité d'autofinancement et de couvrir ses dépenses obligatoires.

La section de fonctionnement du budget 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2 676 479,27 €, traduisant une continuité dans la gestion des charges courantes et des ressources de la commune.

En investissement, les recettes inscrites au budget s'élèvent à 1 246 962,86 €, tandis que les dépenses prévues atteignent 773 547,00 €. Le budget est ainsi voté en excédent, une situation rendue possible par une recette exceptionnelle issue de la vente des terrains du Villarey.

Par ailleurs, dans un souci de sincérité budgétaire, la commune a fait le choix de ne pas inscrire de dépenses d'investissement qui ne seraient pas financées par des subventions certaines, garantissant ainsi une programmation prudente et réaliste des projets à venir.

CRÉATION DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE

POINT D'ÉTAPE SUR LE PROJET

Il y a un an, la commune a lancé le projet de création d'une nouvelle bibliothèque municipale, un équipement essentiel au service de la culture, de la vie locale et du dynamisme du village. Ce projet structurant répond à plusieurs objectifs clairement identifiés et s'inscrit dans une vision globale d'aménagement du centre-bourg.

UN PROJET AUX OBJECTIFS MULTIPLES

Comme annoncé dès son lancement, le projet de nouvelle bibliothèque vise à répondre à plusieurs enjeux :

- Libérer des mètres carrés au sein de l'école, afin de mieux répondre aux besoins scolaires et périscolaires ;
- Faciliter l'accès à la culture pour tous, en dissociant la bibliothèque de l'enceinte scolaire et en évitant les contraintes liées au plan Vigipirate ;
- Proposer des horaires d'ouverture plus larges et plus adaptés aux usages des habitants, notamment en dehors du temps scolaire ;
- Redynamiser le cœur du village, en inscrivant la bibliothèque dans le projet global de refonte de la place de l'église et des cheminements piétons, afin de renforcer l'attractivité et les usages du centre.

UN NOUVEL EMPLACEMENT AU CŒUR DU VILLAGE

La future bibliothèque sera implantée dans l'ancienne école, un bâtiment communal idéalement situé au cœur du village, à proximité immédiate des autres équipements

publics et directement connecté aux cheminements piétons. La bibliothèque prendra place dans les espaces de l'ancienne salle Culture et de l'ancienne salle Dojo.

Le programme prévoit :

- Deux salles principales de 45 m² et 70 m² communicantes, dédiées aux rayonnages, à la lecture et à la consultation ;
- Un atelier de 15 m², destiné aux activités spécifiques, animations pédagogiques, ateliers culturels et usages internes.

DES TRAVAUX NÉCESSAIRES POUR UNE BIBLIOTHÈQUE MODERNE ET ACCESSIBLE

Le bâtiment existant nécessite une réorganisation complète des espaces afin de répondre aux exigences actuelles d'une bibliothèque moderne. Plusieurs types de travaux sont prévus pour :

- Offrir des espaces fonctionnels, confortables et accueillants ;
- Mettre le bâtiment aux normes en vigueur ;
- Garantir une accessibilité complète aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- Améliorer les conditions d'accueil du public et de travail des bénévoles et agents.

UN PROJET DÉSORMAIS BIEN AVANCÉ

Une étude de faisabilité a été réalisée courant 2025. Cette première étape a permis de confirmer la faisabilité du projet et d'établir une première estimation budgétaire.

Actuellement :

- Les études techniques et les validations administratives sont en cours ;
- L'instruction du permis de construire a été initiée depuis avril 2026.

La prochaine étape consistera en la consultation des entreprises, prévue au premier semestre 2026, afin de sélectionner les intervenants chargés des travaux.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Démarrage des travaux : fin de l'été 2026 ;
- Ouverture de la nouvelle bibliothèque : deuxième trimestre 2027.

Ouverture
prévisionnelle
de la nouvelle
bibliothèque :
2^e trimestre
2027.



LANCEMENT DU PROJET DE VIDÉOPROTECTION SUR LA COMMUNE

UN PROJET FINANCÉ AVEC LE SOUTIEN DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

La commune a engagé des demandes de subventions auprès du Département de l'Isère et de la Région, afin d'accompagner financièrement ce projet structurant.

Le budget global de la création de la bibliothèque (travaux et études) s'élève à : 310 243,04 € HT

Répartition du financement :

- Demandes de Subventions au Département de l'Isère : 62 048,61 €
- Demandes de Subventions à la Région : 93 072,91 €
- Auto financement communal : 155 121,52 €

Une bibliothèque au service de tous

Au-delà des aspects techniques et financiers, cette future bibliothèque a vocation à devenir un véritable lieu de vie, d'échanges et de partage culturel, ouvert à toutes les générations.

Elle participera pleinement à la dynamisation du centre du village et au renforcement du lien social.

La municipalité continuera à informer régulièrement les habitants de l'avancement du projet.



Afin de renforcer la prévention, la protection des personnes et des biens, et d'accompagner l'action des forces de sécurité, la municipalité engage le déploiement d'un système de vidéoprotection sur la commune.

Ce projet s'appuie sur un diagnostic de sécurité réalisé par la Cellule de prévention technique de la malveillance de l'Isère, qui a permis d'identifier les lieux nécessitant une attention particulière et de définir un dispositif adapté et conforme à la réglementation.

Cinq secteurs stratégiques ont été retenus :

- les entrées du village (route de Grenoble / église et chemin des Combes),
- le secteur École / L'Oxalis,
- la mairie et la salle polyvalente du Ruban,
- la zone commerciale des Tapaux.

Au total, 12 caméras devraient être installées. Le nombre de caméras prévu à ce stade du projet constitue une estimation prévisionnelle.

Il pourra être réajusté en fonction des priorités opérationnelles et des résultats des demandes de subventions, afin de garantir un déploiement cohérent, efficace et financièrement maîtrisé.

UN INVESTISSEMENT MAÎTRISÉ ET LARGEMENT SUBVENTIONNÉ

Le montant total du projet s'élève à 131 757 € HT, incluant :

- les études générales,
- l'installation des 12 caméras (fourniture, pose et raccordement),

- les travaux de génie civil et de fibre optique,
- les équipements centraux (serveur d'enregistrement),
- le déport en gendarmerie.

Grâce aux aides de l'État, de la Région et du Département, la part restante à la charge de la commune serait limitée à environ 25 700 € HT.

UN ENGAGEMENT AU SERVICE DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Ce projet de vidéoprotection s'inscrit dans une démarche globale de prévention et de tranquillité publique, au service des habitants, des usagers des équipements communaux et des acteurs économiques.

Il sera mis en œuvre dans le respect strict de la réglementation, notamment en matière de protection des données et de respect de la vie privée.

La municipalité informera régulièrement les habitants de l'avancement du projet et de sa mise en service.



LES PETITS PROJETS

Dans la continuité des actions menées pour améliorer le cadre de vie et la sécurité de tous, plusieurs « petits projets » ont récemment été réalisés ou engagés sur la commune. Bien que discrets, ces aménagements ont un impact concret sur le quotidien des habitants.

Le terrain de pétanque a été sécurisé par l'ajout d'un grillage sur le muret existant, qui présentait un risque de danger. Aux abords de l'école, un nouveau cheminement piéton a été créé afin de contourner le parking situé devant les terrains de tennis, renforçant ainsi la sécurité des enfants et des familles. L'aire de jeux de l'école a également été sécurisée

par la pose d'un grillage, conformément à la réglementation liée à la proximité d'une route.

La signalétique a été améliorée avec l'installation de nouveaux panneaux indiquant les principaux lieux de la commune : cimetière, parc santé, toilettes publiques, Le Ruban, école... Le parking du Ruban a également été équipé de panneaux de sens de circulation pour plus de clarté. Enfin, le totem de la zone commerciale des Tapaux a été remplacé.

D'autres projets sont actuellement à l'étude et seront mis en œuvre dans le courant de l'année.



LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

UNE MOBILISATION COLLECTIVE



Suite à l'appel lancé dans le bulletin municipal de novembre 2025, un groupe composé de bénévoles, d'agents et d'élus s'est constitué afin d'organiser la lutte contre le frelon asiatique sur la commune. Ce travail a permis de recenser les nids, d'en établir une cartographie et de définir les zones stratégiques de piégeage.

Au printemps, la commune a déployé 10 pièges Beevital sur ces secteurs, complétés par 10 pièges de plus petit format mis à disposition des habitants volontaires. Relevés régulièrement, les pièges ont permis de capturer plus de 700 frelons asiatiques. La campagne s'est terminée la 2^e quinzaine du mois de mai.

La commune remercie l'ensemble des personnes mobilisées pour leur engagement dans cette action collective.



LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

La campagne de piégeage des chenilles processionnaires s'est déroulée dans de bonnes conditions, notamment grâce à une météo favorable au mois de février. L'ensemble des arbres identifiés comme infestés l'an dernier a été traité, soit 36 arbres au total. Cette intervention a permis de limiter significativement les risques pour la population.

Par ailleurs, 7 à 8 nouveaux arbres ont été équipés afin de compléter le dispositif et renforcer la prévention sur l'ensemble du territoire communal.

Sur les propriétés privées, cas de présence de chenilles processionnaires, le propriétaire ou l'occupant doit mettre en œuvre, dans un délai d'un mois, les actions nécessaires

pour supprimer le risque (piégeage, destruction des nids ou intervention spécialisée). Il est recommandé de :

- éviter tout contact avec les chenilles et leurs nids,
- tenir éloignés les enfants et les animaux,
- informer les voisins et les intervenants à proximité,
- faire appel à un professionnel si nécessaire.

Ces mesures visent à limiter l'exposition aux poils urticants et à protéger la santé de tous. Pour rappel, les chenilles processionnaires représentent un risque sanitaire important. Leurs poils urticants peuvent provoquer des réactions cutanées, oculaires ou respiratoires.



Un arrêté préfectoral du 16 janvier 2026 encadre leur gestion et impose des mesures de prévention et de lutte pour les communes et les particuliers.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'EAU : UNE RESSOURCE AUSSI COMMUNE... QU'EXCEPTIONNELLE

L'eau paraît ordinaire dans notre quotidien, pourtant elle possède des propriétés uniques qui ont permis l'apparition et le maintien de la vie sur Terre.

Composée de deux atomes d'hydrogène et d'un atome d'oxygène (H₂O), l'eau est un formidable « solvant » capable de dissoudre de nombreuses substances. Elle joue également un rôle essentiel dans les réactions chimiques du vivant.

Autre particularité étonnante : la glace flotte ! Contrairement à la plupart des substances, l'eau solide est moins dense que l'eau liquide. Grâce à cette propriété, les lacs et les océans gèlent uniquement en surface, protégeant la vie aquatique en profondeur.

L'eau possède aussi une grande capacité à stocker la chaleur. Elle se réchauffe et se refroidit lente-

ment, ce qui contribue à réguler le climat et à limiter les écarts de température. Enfin, l'eau est la seule molécule présente naturellement sur Terre sous trois formes : liquide, solide et gazeuse. Ce phénomène permet le cycle de l'eau indispensable à notre environnement.

Même si notre planète est surnommée la « planète bleue », l'eau douce accessible est extrêmement rare :

- Seulement 2,5 % de l'eau présente sur Terre est de l'eau douce
- Près de 70 % est emprisonnée dans les glaciers et les calottes polaires
- Environ 30 % se trouve dans les nappes souterraines
- Moins de 1 % est directement accessible dans les rivières, les



lacs ou l'atmosphère

Au final, moins de 0,03 % de toute l'eau de la planète est réellement disponible pour les usages humains. Cette rareté rappelle combien l'eau est une ressource précieuse qu'il est essentiel de préserver.

TROIS DÉFIBRILLATEURS DÉSORMAIS DISPONIBLES SUR LA COMMUNE

Après l'installation de deux premiers équipements au Ruban et à l'école, un troisième défibrillateur a récemment été mis en place au stade de football.

La commune dispose ainsi de trois appareils répartis sur des sites stratégiques, permettant de couvrir des lieux fortement fréquentés et de faciliter une intervention rapide en cas d'urgence cardiaque.

Un défibrillateur est un dispositif simple d'utilisation, conçu pour être utilisé par tous, même sans formation préalable. En cas d'arrêt cardiaque, il guide l'utilisateur pas à pas grâce à des instructions vocales et peut contribuer à rétablir un rythme cardiaque normal dans l'attente de l'arrivée des secours.

Il est rappelé qu'en situation d'urgence, il convient d'appeler immédiatement le 112, puis de se rendre au défibrillateur le plus proche, identifiable par une signalétique spécifique (cœur vert avec un éclair), et de suivre les consignes de l'appareil.



Le 3^e défibrillateur sur la commune a été installé au stade de football

12

au cœur de Saint-Paul - n°27 - JUIN 2026

LES RISQUES DE L'USAGE RÉCRÉATIF DU PROTOXYDE D'AZOTE



Des bonbonnes vides de protoxyde d'azote ont récemment été retrouvées abandonnées en plusieurs points de la commune, notamment à proximité de l'école et du secteur des Tapaux. Ces découvertes rappellent la nécessité de sensibiliser aux dangers liés à l'usage détourné de ce produit.

Le protoxyde d'azote (aussi appelé «gaz hilarant», «proto» ou N₂O) est réservé à un usage professionnel soit médical, sous surveillance stricte, pour des anesthésies légères et de courte durée, soit en cuisine pour créer des mousses comme la chantilly. Sa vente est réglementée et interdite aux mineurs.

Son usage détourné a longtemps été considéré comme récréatif et sans danger mais l'augmentation des volumes et de la fréquence d'utilisation ont révélé des risques importants pour la santé.

A court terme, l'inhalation peut provoquer des malaises, des pertes de connaissance, des risques d'asphyxie mais surtout des comportements dangereux liés à l'effet euphorisant.

A long terme, sa toxicité pour le système nerveux peut provoquer des lésions par carence en vitamine B12 se traduisant par des troubles cognitifs ou de la marche parfois irréversibles.

Enfin comme toutes les substances agissant sur le psychisme, une dépendance, des crises d'angoisses ou des dépressions sont possibles.

La commune appelle chacun à la vigilance et rappelle l'importance du dialogue avec les jeunes sur les risques liés à ces pratiques.



RÉOUVERTURE DU COL DE L'ARC

Bonne nouvelle pour la commune : le bar-restaurant Le Col de l'Arc a rouvert ses portes le 20 janvier 2026, après plusieurs mois de fermeture suite au départ à la retraite de la famille Jourdan et une période de travaux nécessaires à la remise en état de l'établissement. Situé au cœur de Saint-Paul de Varcès, ce lieu emblématique retrouve ainsi toute sa place dans la vie locale.

À la tête de cette reprise, Ludovic et Jérôme ont souhaité préserver l'esprit convivial et chaleureux qui fait la réputation du Col de l'Arc. Tandis que Ludovic officie en cuisine avec une cuisine traditionnelle et généreuse, Jérôme assure l'accueil et le service en salle, contribuant à maintenir l'ambiance familiale appréciée des habitués.

Côté carte, les Saint-Pognards et Saint-Pognardes retrouveront avec

plaisir les spécialités incontournables de l'établissement, telles que les cuisses de grenouilles à la sauce «secrète» ou encore le poulet aux écrevisses et son gratin dauphinois tout en découvrant progressivement de nouveaux plats proposés par la nouvelle équipe. Un menu du midi, renouvelé chaque semaine à des prix attractifs, vient également compléter l'offre et permet à chacun de profiter d'une cuisine conviviale au quotidien.

Avec l'arrivée des beaux jours, la terrasse ombragée, installée sous les arbres, permettra de profiter pleinement de l'extérieur dans un cadre agréable et convivial, que ce soit pour un déjeuner, un moment entre amis ou une halte pour les visiteurs de passage. Cette réouverture, très attendue, marque le retour d'un véritable lieu de rencontre et de convivia-

lité pour les Saint-Pognards et Saint-Pognardes. Elle contribue également au dynamisme et à l'attractivité de la commune.

La municipalité se réjouit de cette reprise et souhaite à Ludovic et Jérôme une belle réussite dans cette nouvelle aventure au service de la vie locale.

Jérôme Pilato et Ludovic Farkas



RESTAURANT DU COL DE L'ARC

📍 244 Charrière chaude
38760 St-Paul de Varcès
☎ 09 84 64 09 52



70 ANS EN 2026 ? INSCRIVEZ-VOUS POUR LE COLIS DE NOËL !

Vous fêtez vos 70 ans en 2026? Merci de vous inscrire auprès du CCAS à l'adresse suivante : ccas@saintpauldevarces.fr, ou auprès de l'accueil de la mairie pour pouvoir bénéficier du colis de Noël.

Un courrier d'information avec un coupon-réponse à retourner sera ensuite déposé dans votre boîte aux lettres courant septembre pour compléter votre inscription et valider votre demande.

ATELIERS DE STIMULATION COGNITIVE POUR LES SENIORS RENTRÉE 2026

Dans une démarche de prévention de la perte d'autonomie et de soutien au bien-être des seniors, la commune propose un cycle de 10 ateliers de stimulation cognitive à destination des personnes de plus de 60 ans de la commune. Ces ateliers constituent une opportunité de préserver ses capacités cognitives tout en partageant un moment convivial et stimulant.



ORGANISATION :

- 10 séances hebdomadaires d'1h30
- Du 24 septembre au 5 décembre 2026 (pas de séance le 29 octobre)
- Tous les jeudis de 14h30 à 16h
- Lieu : salle Culture – Le Ruban
- Ateliers gratuits
- Groupe limité à 15 personnes

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être âgé de plus de 60 ans
- Résider à Saint-Paul de Varces
- S'inscrire dans une démarche de prévention (ateliers non adaptés aux personnes présentant des troubles cognitifs diagnostiqués ou un suivi médical spécifique lié à une pathologie neurodégénérative)
- S'engager à participer aux 10 séances du cycle
- Nombre de places limitées à 15 personnes

Inscriptions ouvertes à :

- ccas@saintpauldevarces.fr
- 04 76 72 81 88

Les places étant limitées, les demandes seront prises par ordre d'arrivée.

Ces ateliers visent à :

- Stimuler la mémoire, prévenir son déclin et entretenir les capacités cognitives,
- Améliorer l'attention et la concentration au quotidien,
- Stimuler le langage, le raisonnement et la logique,
- Renforcer la confiance en soi
- Favoriser la créativité et l'adaptabilité face aux situations nouvelles,
- Créer du lien social par la dynamique de groupe

MÉTHODE

Les séances, basées sur la méthode La Fabrique à Neurones®, alternent jeux cognitifs, échanges collectifs et apports simples sur le fonctionnement du cerveau, dans un cadre convivial et bienveillant.

Cette méthode repose sur une approche dynamique mêlant jeux cognitifs, apports théoriques accessibles et intelligence collective. Chaque séance alterne des exercices de mémoire, d'attention ou de logique avec des temps d'échanges et de coopération en groupe.

L'objectif n'est pas la performance mais l'engagement cognitif de chacun, sans jugement, où chacun progresse à son rythme. Un travail de métacognition est également proposé afin d'aider les participants à comprendre leurs propres stratégies mentales et à les réutiliser dans la vie quotidienne. Chaque séance se conclut par un temps de restitution collective favorisant les échanges et la convivialité.

Les séances seront animées par des professionnelles formées aux neurosciences cognitives et à la stimulation cognitive, ainsi qu'aux approches de bien-être et de gestion du stress.



ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

UNE DEUXIÈME ÉDITION CONVIVIALE

Le samedi 25 avril, la commune a organisé la deuxième édition de la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants en salle du conseil de la mairie. Sept familles récemment installées ont pris part à ce temps de rencontre, pensé pour faciliter leur intégration et leur découverte de la vie locale.

La présentation de la commune a permis d'aborder son fonctionnement, les principaux services publics et les démarches du quotidien, ainsi que les projets en cours.

Les échanges ont permis à chacun de poser ses questions et de mieux appréhender l'organisation locale. Au-delà des informations pratiques, cette rencontre a surtout favorisé les échanges entre habitants et l'appropriation progressive de leur nouvel environnement de vie.

La matinée s'est terminée autour d'un verre de l'amitié, moment simple et convivial propice aux discussions et aux premiers contacts entre participants. Une initiative qui

contribue, édition après édition, à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants dans la commune.



MUTUELLE COMMUNALE « ENTRENOUS »

PERMANENCES

En mairie de Saint-Paul de Varces, salle du Conseil Municipal.
Les mercredis après-midi, de 14h à 17h, aux dates suivantes :

- Le 3 et le 17 juin 2026
- Le 15 et le 29 juillet 2026



BIBLIOTHÈQUE

LES PETITS CHAMPIONS DE LA LECTURE

DE LA SCÈNE LOCALE À LA FINALE DÉPARTEMENTALE

La commune de Saint-Paul de Varces a participé cette année aux Petits Champions de la Lecture, une opération nationale qui valorise la lecture à voix haute chez les élèves.

Une première étape s'est tenue le 23 janvier à la bibliothèque, lors de la finale locale. À cette occasion, sept jeunes lecteurs de la commune se sont prêtés à l'exercice en proposant chacun une lecture de trois minutes. Leur implication et la qualité de leurs prestations ont été saluées par le public. À l'issue de cette sélection, Axelle a été choisie pour représenter la commune.

La suite du parcours s'est déroulée le 25 février au Ruban, qui accueillait la finale départementale. Vingt participants venus de différentes communes se sont succédé sur scène pour présenter leur lecture devant un jury et un public attentif. Au terme de cette rencontre, Lisa de Saint-Marcelin et Léandre de la Côte Saint-André ont été désignés pour représenter le département lors de la finale régionale.

Ces deux rendez-vous ont mobilisé de nombreux accompagnateurs, familles, bénévoles et membres du jury, contribuant au bon déroulement de l'événement. Ils

témoignent de l'intérêt porté à la lecture et à la prise de parole chez les jeunes, dans un cadre à la fois exigeant et bienveillant.



BILAN DE LA SAISON CULTURELLE 2025-2026

L'HUMANITÉ EN PARTAGE

La saison culturelle 2025-2026, construite autour du thème de l'humanité, a proposé une programmation riche et diversifiée, accessible à tous les publics.

Tout au long de l'année, cinq expositions (modélisme ferroviaire, pastels, aquarelles, encre de Chine...) ont permis de découvrir différents univers artistiques. Les spectacles – clown, théâtre, poésie ou encore propositions des 10 jours de la culture – ont offert des moments de partage et d'émotion.

La musique a également occupé une place importante avec plusieurs concerts (pop-rock, gospel), auxquels s'ajoutera prochainement les concerts de la Fête de la musique le 19 juin.

D'autres temps forts ont marqué la saison : la journée de sensibilisation au handicap à l'école, suivie de la projection d'un film dédié à ce thème, la soirée Films d'Aventure, ainsi que la Fête de la science, qui a proposé un programme varié d'animations et de découvertes.

L'ensemble de ces rendez-vous a contribué à explorer, sous différentes formes, les notions de partage, de rencontre et de regard sur l'autre.

La prochaine saison culturelle 2026-2027 est en cours de préparation et sera présentée par Jennifer Sicard, nouvelle élue à la culture.



AGENDA DES MANIFESTATIONS

JUIN

Vendredi 5 : Atelier d'art floral, 18h30, salle culture, Floriscola

Vendredi 5 : Stage de yoga féminin, 18h30, dojo, Harmonie & Équilibre

Vendredi 12 : Stage de yoga nidra et relaxation, 18h30, dojo, Harmonie & Équilibre

Samedi 13 : Soirée dansante, 20h00, salle polyvalente, Sweet melody

Vendredi 19 :

- Marche au cœur des massifs grenoblois, 9h00, Yogi c'est la Vie

- Atelier «Je me ressource», 14h30, salle de réception au Ruban, CCAS

- Atelier bains sonores, 20h30, Le Ruban, Yogi c'est la Vie

- Fête de la musique, 19h45, église et jardins de la mairie, service culturel

Dimanche 21 : Fête du foot, 10h00, stade Grégory Kuchle, USSPV

Vendredi 26 : Cinéma, Le Ruban, Ciné St-Paul

Samedi 27 : Kermesse, 12h00, école, Sou des écoles

JUILLET

Lundi 13 : Fête nationale, concert, feu d'artifice et bal, Stade Grégory Kuchle, commission Animations

Jedi 16 & vendredi 17 : Course UT4M, Le Ruban, Grenoble Outdoor Adventure

Dimanche 19 : Retransmission Finale coupe du monde de football, 21h00 Le Ruban, municipalité

AOÛT

Samedi 8 et dimanche 9 : Ball-trap, ACCA

SEPTEMBRE

Vendredi 4 : Forum des associations, 16h30, le Ruban, municipalité

Vendredi 11 : Cinéma, le Ruban, Ciné St-Paul

Samedi 19 et 20 : Animations Journées Européennes du Patrimoine, Le Ruban, Saint-Paul de Varcès Culture

Samedi 26 : Concert groupe Stand'up, 20h30, Le Ruban, service culturel



ANIMATIONS

REJOIGNEZ LA COMMISSION ANIMATIONS !

Vous souhaitez vous investir dans la vie de la commune et participer à des moments à la fois festifs et solidaires ? La Commission Animations vous accueille avec plaisir.

Tout au long de l'année, elle organise et accompagne plusieurs temps forts qui rythment la vie locale, tels que le Marché de Noël, le Téléthon ou encore le bal du 13 juillet. Ces événements sont l'occasion de créer du lien entre les habitants et de partager des moments conviviaux.

Chacun peut y trouver sa place selon ses envies et ses disponibilités :

- participation à l'organisation et à l'installation des événements,
- aide à la création des décorations,
- ou contribution par des idées et propositions.

Que votre engagement soit régulier ou ponctuel, chaque participation est précieuse et contribue à la réussite de ces manifestations.

Si vous souhaitez rejoindre une équipe dynamique et engagée, n'hésitez pas à prendre contact :
m.fouille@saintpauldevarces.fr

LA
COMMISSION ANIMATIONS

**RECHERCHE
DES BENEVOLES**

Bal du 13 Juillet, Téléthon, Marché de Noël ...

Vous souhaitez aider à l'installation de nos événements, créer des décorations, ou tout simplement partager vos idées ?

Que ce soit régulièrement ou ponctuellement, rejoignez la Commission Animations !

Contactez-nous par mail :
m.fouille@saintpauldevarces.fr

LE SOU DES ÉCOLES DE SAINT-PAUL DE VARCES

UN ACTEUR ESSENTIEL DE LA VIE LOCALE

Le Sou des Écoles de Saint-Paul de Varcès joue un rôle fondamental dans la vie de notre école et contribue activement à l'animation de notre beau village à travers des événements culturels et ludiques tout au long de l'année. Composée d'une équipe d'une dizaine de bénévoles engagés, l'association œuvre avec énergie pour proposer des moments conviviaux aux familles, tout en veillant à récolter les fonds nécessaires au financement de projets pédagogiques pour les élèves.

Grâce à ces actions, 10 000 € environ sont versés tous les ans à l'école pour faire vivre les projets des enseignants. Cette contribution a permis en 2025 de financer des intervenants extérieurs (musique pour les plus jeunes, échecs pour les plus grands), des transports en bus, des sorties culturelles comme le cinéma, du matériel pour l'école, ainsi que des représentations artistiques telles que la capoeira.

≈ 10 000 €
sont versés
tous les ans
à l'école



En 2026, l'engagement du Sou se renforce encore, avec plus de 14 000 € alloués aux projets scolaires, incluant une enveloppe spécifique et supplémentaire pour soutenir le projet de classe verte des CE1.

Au cours de l'année scolaire 2025/2026, de nombreuses actions ont déjà été menées :

- Des goûters organisés avant chaque période de vacances,
- Une après-midi jeux conviviale,
- La réalisation de photos individuelles, de fratries et de classes accompagnées de goodies pour les fêtes de fin d'année,

- Des ventes de chocolats et de bières pour les vacances de Pâques,
- Ainsi que l'organisation, en avril, d'un spectacle suivi d'un apéritif dans la salle du village.

L'année se clôturera avec la traditionnelle kermesse, un moment très attendu où de nombreuses surprises attendront petits et grands... en espérant que le soleil sera au rendez-vous !

Cependant, pour que cette belle dynamique perdure, le Sou des Écoles a besoin de se renouveler. Plusieurs membres quitteront l'aventure en fin d'année, et l'association lance un appel à toutes les personnes souhaitant s'investir. Chacun peut contribuer à sa manière : de façon ponctuelle ou plus régulière, chaque aide est précieuse pour faire vivre l'association. Rejoindre le Sou des Écoles, c'est participer activement à la vie du village et contribuer concrètement au bien-être et aux projets des enfants.

FAITES CONNAISSANCE AVEC LE SOUVENIR FRANÇAIS !

Dès 1871, des alsaciens-mosellans vivants en territoire occupé entrevoient l'idée d'une mobilisation afin de manifester leur attachement à la patrie française. En 1887, à Neuilly, Xavier NIESSEN crée l'association, aujourd'hui reconnue d'UP. Nous ne sommes pas une association d'anciens combattants mais regroupons toutes les bonnes volontés qui, dès 13 ans et accompagnées d'un adulte, peuvent nous rejoindre pour poursuivre 3 missions :

- Conserver la mémoire de ceux et celles qui sont morts pour la France au cours de son histoire, ou qui l'ont honorée par de belles actions, en entretenant leurs tombes ainsi que les monuments élevés à leur gloire, en France ou à l'Étranger ;
- Animer la vie commémorative en participant et/ou organisant des cérémonies patriotiques nationales et locales qui rassemblent les différentes générations autour de leur Histoire ;
- Transmettre le flambeau aux jeunes générations en leur inculquant, par la connaissance de leur Histoire, l'amour de la Patrie et le sens du devoir.

Le comité du Souvenir Français de Vif intervient plus spécifiquement sur 8 communes et se veut le relais des municipalités afin qu'aucune tombe d'une personne, quels que soient sa nationalité et le conflit, qui a donné sa vie pour le pays bénéficie à vie d'une sépulture perpétuelle :

LA LINE DANCE : VENEZ DÉCOUVRIR LA DANSE AUTREMENT

Pour la nouvelle saison 2026 2027, l'association « Sweet Melody » vous propose deux nouvelles activités.

LA LINE DANCE QUESACO ?

- Qui ne connaît pas le madison, le plus célèbre des Line Dance ?,
- Pas besoin de partenaire,
- Un répertoire musical universel.

Sweet Melody vous propose un répertoire varié, allant du Rock, Disco aux sonorités plus latines de la Salsa et de la Bachata, sans oublier l'élégance de la Valse ou du Tango.

Une activité accessible sans partenaire

La force de la Line Dance est de permettre à chacun de danser en groupe, mais sans la contrainte de devoir venir accompagné d'un partenaire. Les chorégraphies sont structurées en lignes, permettant un apprentissage progressif. Cette spécificité en fait une activité idéale pour ceux qui souhaitent pratiquer une activité physique et artistique en toute autonomie, tout en étant entourés.



Le lien social et intergénérationnel

L'atelier se veut un véritable lieu d'échange. « C'est un moment de complicité où les générations se retrouvent ». Il n'est pas rare de voir des mères et leurs filles partager la même ligne de danse. Cette dimension familiale et conviviale fait de chaque cours un instant de partage authentique. Venez vous inscrire ou échanger au forum des associations.

LA MUSIQUE SANS BARRIÈRE : EN AVANT LA PRATIQUE !

Découvrez une méthode moderne et intuitive pour apprendre le Piano, la guitare, batterie,... Ici, pas de théorie interminable : on privilégie l'immersion et le « plaisir de jouer » immédiatement.

- L'approche : Le solfège est intégré intuitivement à la pratique, sans en faire un obstacle.
 - Pour tous : enfants, ados et adultes, du débutant à l'amatour passionné. Cours individuel de 1/2 heure par semaine et 30 cours dans l'année scolaire.
 - Répertoire : musiques actuelles, Pop, Rock, classique et du Jazz.
 - Cours : Mercredi matin ou Jeudi Soir
- Osez la musique, tout simplement !

Inscriptions au Forum des Associations au mois de septembre 2026 .

Contacts : 06 78 78 16 97 ou emmi.varces38@gmail.com

Plus d'informations :

www.sweetmelody.net



la loi du 29.12.1915 l'a prévu. L'association intervient en France au travers de ses 1.700 comités mais également à l'étranger avec 74 délégations.

Chaque année, à la Toussaint, vous verrez nos membres vous solliciter lors de la quête annuelle qui est l'occasion de récolter des fonds

mais aussi un moment propice aux échanges et, pourquoi pas, à nous rejoindre ! L'adhésion est de 10€ seulement : n'hésitez pas à contacter la présidente au 06.08.42.16.89.

CINÉ SAINT-PAUL

À compter de septembre, les horaires évoluent :

Les films seront projetés à 18h et à 20h30.

Abonnez-vous !

Abonnement utilisable dans TOUS les cinémas du circuit « Écrans vagabonds du Trièves » : séances à 3,50 € !



L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE : UNE COMPÉTENCE MÉTROPOLITAINE

Depuis le 1er janvier 2015, Grenoble-Alpes Métropole exerce la compétence eau potable à l'échelle des 49 communes de l'intercommunalité. Cette organisation permet de mutualiser les moyens techniques, humains et financiers afin de garantir un service de qualité et performant pour l'ensemble des usagers.

La Métropole intervient à toutes les étapes du cycle de l'eau potable : elle veille à la préservation des ressources, assure la production de l'eau, son transport, puis sa distribution jusqu'aux habitations.

L'EAU POTABLE SUR SAINT-PAUL-DE-VARCES

L'eau potable distribuée sur la commune provient exclusivement de ressources locales. Elle est captée en milieu naturel, principalement en zone forestière, à partir de trois sites : les captages de Rioux, des Guthins et des Mousses. Les captages de Rioux et des Guthins captent les eaux souterraines circulant dans les nappes d'accompagnement des torrents de l'Écharina et du Lavanchon. Celui des Rioux permet d'alimenter le hameau des Mallets et le captage des Guthins peut-être mobilisé comme ressource de secours pour alimenter ce même hameau en cas de besoin.

Le captage des Mousses, quant à lui, est d'origine karstique : l'eau s'infiltre dans la roche calcaire du Massif du Vercors avant de resurgir au pied d'une barre rocheuse. Il est la source principale d'alimentation en eau potable de la commune de Saint-Paul-Varces.

DES RESSOURCES PROTÉGÉES

Afin de préserver durablement la qualité de l'eau, les captages bénéficient de 3 arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique datant de 2015. Ce dispositif réglementaire définit plusieurs périmètres de protection autour de chaque captage. Ces périmètres de protection permettent de sécuriser la ressource en limitant les risques de contamination et en garantissant une eau potable de qualité pour les habitants.

UN RÉSEAU DE DISTRIBUTION QUI S'AMÉLIORE

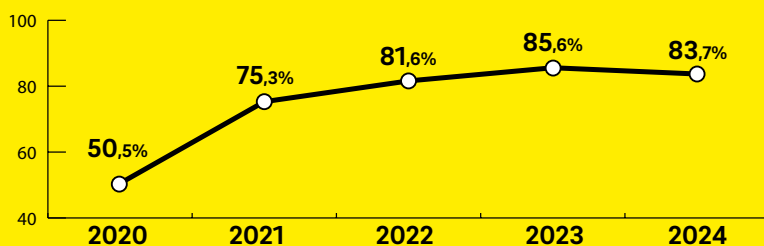
Le service d'eau potable dessert aujourd'hui 1040 abonnés (données RPQS 2024) sur la commune. Le réseau comprend environ 1,7 kilomètre de canalisations d'adduction, permettant d'acheminer l'eau depuis les captages jusqu'aux réservoirs, et 17 kilomètres de réseau de distribution pour alimenter les habitations depuis les réservoirs.

Un indicateur important de performance est le rendement du réseau. Le taux de rendement du réseau correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Cet indicateur permet notamment d'évaluer l'efficacité globale du réseau.

Au cours des dernières années, ce rendement s'est nettement amélioré (données RPQS de GAM 2024) :

- 50,5 % en 2020
- 75,3 % en 2021
- 81,6 % en 2022
- 85,6 % en 2023
- 83,7 % en 2024

Ces résultats témoignent des efforts engagés par la Métropole pour réduire les fuites et améliorer la gestion du réseau.



Plus d'information

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/>



MÉTROPOLE APAISÉE

Le dossier « Métropole apaisée » a bien progressé en lien avec les services de la Métropole. Les différents échanges techniques ont permis de finaliser les choix d'aménagement et la mise en place de la signalétique est désormais programmée pour le mois de juillet.

Cette première phase concernera principalement l'installation de panneaux réglementaires, au niveau des 3 points d'entrée de la commune, rappelant la limitation à 30 km/h sur

les routes du village. Ce dispositif sera complété par un marquage au sol, afin de renforcer la lisibilité de la règle pour l'ensemble des usagers.

Cette action constitue une première étape dans une démarche plus globale engagée depuis plusieurs mois pour améliorer la sécurité routière et apaiser les déplacements au sein du village. L'objectif est de favoriser une circulation plus sûre et plus sereine pour tous les usagers de la route.



UN NOUVEAU CONSEIL MÉTROPOLITAIN POUR GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

À la suite des élections municipales de mars 2026, le conseil métropolitain de Grenoble Alpes Métropole a été renouvelé. Cette assemblée, composée de 110 conseillers métropolitains issus des 49 communes du territoire, représente les habitants à l'échelle intercommunale.

Le conseil métropolitain intervient notamment dans des domaines

tels que les mobilités, la gestion des déchets, l'eau et l'assainissement, le développement économique ou encore l'aménagement du territoire.

Réunis fin avril pour l'installation de la nouvelle mandature, les élus ont procédé à l'élection du président de la Métropole. Guillaume Lissy, maire de Seyssinet-Pariset, a ainsi été élu le 30 avril 2026 à la tête de l'exécutif métropolitain. Il est entouré

d'un bureau composé de 20 vice-présidents et de conseillers délégués, chargés de suivre les différentes politiques publiques.

Ce nouveau conseil marque le début d'un mandat de six ans, durant lequel les élus auront à porter des projets structurants pour le territoire.



LA FERMETURE DE LA DÉCHÈTERIE : RETOUR SUR L'HISTORIQUE DU DOSSIER

La fermeture de la déchèterie de Saint-Paul de Varcès suscite aujourd'hui de nombreuses réactions et interrogations parmi les habitants. Afin de mieux comprendre l'évolution de ce dossier, en voici un rappel des principales étapes.

Début 2017, Grenoble-Alpes Métropole informe la commune que la déchèterie pourrait être supprimée dans le cadre du nouveau schéma directeur des déchèteries. Le 10 novembre 2017, ce schéma est adopté (délibération n°53) et même si la fermeture du site n'y est pas explicitement mentionnée, le document prévoit la suppression des « petits équipements », ce qui concerne directement la déchèterie de Saint-Paul. Trois élus votent alors contre cette délibération dont David Richard et Cécile Curtet alors conseillers métropolitains (2014-2020).

Le 9 novembre 2018, la création de la nouvelle déchèterie de Varcès-

Allières-et-Risset est votée. Les représentants de Saint-Paul choisissent de s'abstenir. S'ils ne s'opposent pas à la création d'une déchèterie à Varcès, ils regrettent que ce projet entraîne la fermeture de celle de St-Paul.

Parallèlement, plusieurs habitants se mobilisent pour défendre le maintien de la déchèterie. Une pétition est lancée et une réunion publique réunit près de 200 personnes. Cette forte mobilisation permet d'obtenir le principe de création d'une déchèterie sur la commune, les déchets verts représentant une part importante des dépôts effectués à Saint-Paul.

Les élus et habitants ont contesté l'argument écologique avancé pour justifier la fermeture, estimant que les déplacements supplémentaires vers Varcès-Allières-et-Risset augmenteraient les trajets automobiles. La Métropole

considérait cependant que la mutualisation des équipements du secteur permettrait de réduire les rotations de camions et les coûts de fonctionnement. De plus, il devenait nécessaire de remplacer des équipements devenus vieillissants et non conformes.

Concernant le terrain de la déchèterie, la réglementation prévoit que lorsqu'un équipement devient métropolitain, les bâtiments et terrains associés deviennent également propriété de la Métropole, sans compensation financière pour la commune. Cette disposition relève du cadre légal applicable aux transferts de compétence.

Comme de nombreux habitants, la municipalité reste attachée aux services publics de proximité et mesure l'importance que représentait cette déchèterie pour le quotidien des Saint-Pognards. Malgré

les démarches engagées et les différentes actions menées au fil des années, la fermeture de l'équipement n'a pu être évitée. La commune poursuivra néanmoins les échanges avec la Métropole afin d'accompagner au mieux les habitants et de travailler à la mise en place de solutions complémentaires.

Aujourd'hui, la priorité porte désormais sur la concrétisation de la future déchèterie. Des discussions avaient été engagées avant les élections municipales et métropolitaines, puis interrompues. Elles devront désormais reprendre avec les nouveaux représentants métropolitains afin de permettre la mise en place de cet équipement attendu par de nombreux habitants.

OUVERTURE DE LA NOUVELLE DÉCHÈTERIE DE VARCÈS



La Métropole informe de l'ouverture de la nouvelle déchèterie située 1 impasse du Pré de l'Orme à Varcès-Allières-et-Risset, à compter du mardi 2 juin à 8h15. Ce nouvel équipement remplace les déchèteries de Saint-Paul de Varcès, Claix et Varcès-Allières-et-Risset (avenue de Provence), désormais fermées.

HORAIRES D'OUVERTURE :

Du 1^{er} septembre au 30 juin :

- du lundi au samedi : 8h15 – 12h / 13h – 17h30

Du 1^{er} juillet au 31 août :

- du lundi au vendredi : 8h15 – 15h
- le samedi : 8h15 – 12h / 13h – 17h

Les usagers sont invités à se rendre sur ce nouveau site pour leurs dépôts en déchèterie.

GROUPE MAJORITAIRE : RESTONS UNIS !

Cécile CURTET, Valérie CAZAUX, Sylvain VALLON, Marianne FOUILLÉ, Joël BRAISAZ, Mylène SIBILLE, Gian-Carlo VISCI, Émilie DAVID-CAVAZ, Romain TARTREAU, Laëtitia GAUDE, Alexis TOSTI, Gisèle LAYDEVANT, Julien THORAX, Jennifer SICARD, Éric CONDAMINE

Ouverture et transparence

C'est par cette volonté que notre équipe « Restons unis » réitère son engagement à associer les oppositions dans le travail collectif. Cette démarche se traduit notamment par l'attribution de responsabilités au sein de différentes instances. Pour la première fois, des fonctions ont été attribuées aux élus d'opposition, notamment au sein de la SEM des Mousses et pour le poste de correspondant défense. Un rôle de suppléance a été ouvert au sein du Parc Naturel Régional du Vercors. Une liste commune d'élus a été constituée pour siéger au CCAS. Ces initiatives témoignent d'un objectif clair : permettre à chacun de contribuer activement aux politiques publiques, dans un esprit constructif.

Malgré un calendrier contraint par les échéances électorales, une réunion avec tous les élus a été organisée pour présenter le budget communal. Ce temps d'échange favorise la compréhens-

sion des enjeux financiers et renforce le dialogue entre majorité et opposition.

Concernant la demande de création de commissions par les oppositions, une réflexion est en cours. Il semble en effet nécessaire, dans un premier temps de consolider un climat de confiance et de mieux comprendre les modes de fonctionnement de chacun. Des formes de travail plus souples, tels que des réunions informelles associant élus et habitants peuvent permettre d'aborder efficacement divers sujets sans créer de nouvelles structures.

Notre souhait est que chacun s'inscrive sincèrement dans une démarche collective, guidée avant tout par l'intérêt des habitants et non par des considérations électoralistes.

GROUPE MINORITAIRE : ENSEMBLE POUR ST PAUL DE VARCES

Denis BONZY, Huguette GRINDLER

Pour une démocratie participative (<https://www.facebook.com/infosSPV/>)

Les véritables enjeux d'avenir de notre Commune sont de trois ordres : 1) l'urbanisme : garder un caractère de village ou sombrer dans le mimétisme de Communes voisines qui ont cédé à l'étalement urbain. 2) Les finances : la municipalité a beaucoup dépensé des recettes exceptionnelles tout en augmentant depuis 12 ans la fiscalité municipale. 3) La démocratie municipale qui vise à respecter chaque tendance et à ouvrir la gestion à tous les volontaires pour bénéficier des talents les plus divers notamment dans d'indispensables commissions extra-municipales. La municipalité actuelle doit s'émanciper de l'entre soi qui a caractérisé les dernières années comme elle doit se libérer de sa culture de « comité des fêtes » mobilisant principalement son énergie sur les opérations « trompettes et confettis » et non pas sur des dossiers de fond structurant durablement la Commune. Ce sont là des enjeux majeurs qui détermineront la marque de

cette nouvelle municipalité et sa volonté réelle de faire vivre une rupture avec les insuffisances manifestes des dernières années. Pour notre groupe arrivé en seconde position grâce à la confiance de 341 électeurs que nous remercions, nous effectuons un mandat de propositions concrètes destinées à ... (lire la suite et la fin sur <https://stpauldevarces2026.tumblr.com/post/815577264631758848/pour-une-d%C3%A9mocratie-participative-les-v%C3%A9ritables>).

GROUPE MINORITAIRE : SAINT-PAUL, AVEC VOUS ET POUR VOUS

Dominique FLEURY, Véronique UVIETTA

Chers habitants de Saint-Paul,

Les dernières élections municipales ont confirmé qu'une part importante de la population souhaite une expression pluraliste dans notre commune. Notre groupe d'opposition représente aujourd'hui plus de 20 % des habitants et nous remercions sincèrement toutes celles et ceux qui nous font confiance. Nous saluons les premiers signes d'ouverture de la majorité municipale, notamment notre participation au CCAS et à la SEM des Mousses. Cette présence favorise un dialogue utile et une meilleure représentation des sensibilités de notre village. Nous regrettons cependant que la démocratie locale reste encore limitée. Les deux derniers conseils municipaux se sont tenus sans possibilité pour le public de poser des questions. Aucun projet n'a été annoncé pour intégrer les élus d'opposition à des groupes de travail, ni pour créer des commissions extra-municipales.

Nous déplorons également l'absence de vision claire dans la préparation du budget communal. Des projets importants pour la vie locale, comme la future bibliothèque ou l'installation de caméras de surveillance, mériteraient davantage de concertation et d'échanges avec les habitants.

Notre conviction demeure : les citoyens doivent être davantage associés aux réflexions et aux décisions concernant leur commune. Nous continuerons à défendre la transparence, le dialogue et la participation citoyenne au service de l'intérêt général.

Ensemble, faisons mieux pour Saint-Paul. Nous voulons travailler avec vous et pour vous pour l'avenir de notre village.

NUMÉROS D'URGENCE

Centre hospitalier de Grenoble	04 76 76 75 75
Centre anti-poison	04 72 11 69 11
SAMU et médecins de garde	15
Police secours	17
Gendarmerie de Vif	04 76 72 63 22
Pompiers	18
Secours en montagne	04 76 22 22 22
Service dépannage électricité	0 810 333 338
Urgence sécurité gaz	0 800 473 333
Service collecte des déchets de la Métro	0 800 500 027

Astreinte technique mairie

(en dehors des horaires d'ouverture) 06 07 69 14 78

ÉTAT-CIVIL

PACS

Mme PRAZZOLI Sophie et M. LAFRASSE Mickaël, le 09/01/2026
Mme CLAVEL Milène et M. TRAUB Alexis, le 13/01/2026
Mme FRANCIAMONE Fiona et M. CAILLAU Vivien, le 05/02/2026
Mme LOPEZ Vanessa et M. QUINQUINET Damien, le 29/04/2026

DÉCÈS

Mme ROUX née BLANC-LAPIERRE Paulette, le 25/02/2026
M. JOUVET Jean-Louis, le 20/04/2026

NUMÉROS UTILES DES SERVICES JEUNESSE DE LA COMMUNE

CRÈCHE «LES MINI-LOULOUS»

04 76 73 21 12, multiaccueil@saintpauldevarces.fr

GROUPE SCOLAIRE «LES ÉPIS D'OR»

04 76 72 82 62, ce.0381153x@ac-grenoble.fr

PÉRISCOLAIRE CENTRE DE LOISIRS «L'OXALIS»

06 84 51 24 49, servicejeunesse@saintpauldevarces.fr

LOCAL DES JEUNES

06 85 39 10 03, localdesjeunes@saintpauldevarces.fr

HORAIRES MARCHÉ

Marché de Saint-Paul de Varces

tous les mercredis de 15h30 à 19h00 - Place de l'église

MAIRIE - 04 76 72 81 88

accueil@saintpauldevarces.fr

lundi: non-stop 8h30 à 15h30

mardi: 13h30 à 17h30

mercredi: 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

jeudi: fermé

vendredi: de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

CCAS

Merci de vous adresser à l'accueil de la mairie

ccas@saintpauldevarces.fr

NAVETTE COMMERCES

Tous les jeudis matin (sauf pendant les vacances scolaires)

Inscription au 04 76 72 81 88 avant le mercredi midi

DÉCHÈTERIE DE VARCES

Horaires de la déchèterie de Varces-Allières-et-Risset,

1 impasse du Pré de l'Orme :

Du 1^{er} septembre au 30 juin :

- du lundi au samedi : 8h15 - 12h / 13h - 17h30

Du 1^{er} juillet au 31 août :

- du lundi au vendredi : 8h15 - 15h
- le samedi : 8h15 - 12h / 13h - 17h.

BRÛLAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épiluchures.

TONTE ET BRUIT

Horaires travaux de jardin ou de bricolage occasionnant des nuisances sonores:

- lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- dimanche et jours fériés : de 10h à 12h.

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture

le mercredi de 9h30 à 12h00 et de 14h à 18h30

(entrée par le portail de la crèche)

EAUX ET VOIRIES

Voirie n° vert 0 800 500 027

Eaux assainissement n° vert 0 800 500 048

Eau potable 04 85 59 50 00 pour toute question eau

et compris raccordement de chantier

Urgence astreinte eaux soir et week-end 04 76 98 24 27

CANTON LE PONT DE CLAIX

Sandrine MARTIN-GRAND et Michel DOFFAGNE

Vos conseillers départementaux viennent à votre rencontre,

vous pouvez prendre rendez-vous par mail :

veronique.karaulic@isere.fr ou au 04 76 00 37 13


au cœur de Saint-Paul - n°27 - JUIN 2026

N° ISSN : 1274-9214 - Tirage à 1 100ex.

Directeur de publication : Cécile CURTET

Comité de rédaction : Cécile Curtet, Marianne Fouillé, Valérie Cazaux, Sylvain Vallon, Romain Tartreau, Éric Condamine, Gisèle Laydevant, Alexis Tosti, les associations et les agents municipaux.

Photos: Mairie de St-Paul, Métropole, AdobeStock, Habitants de St-Paul de Varces

Maquette et mise en page:  polartgraphic.fr

Imprimé par Press Vercors (38160 St Sauveur)
sur papier 100 % recyclé

